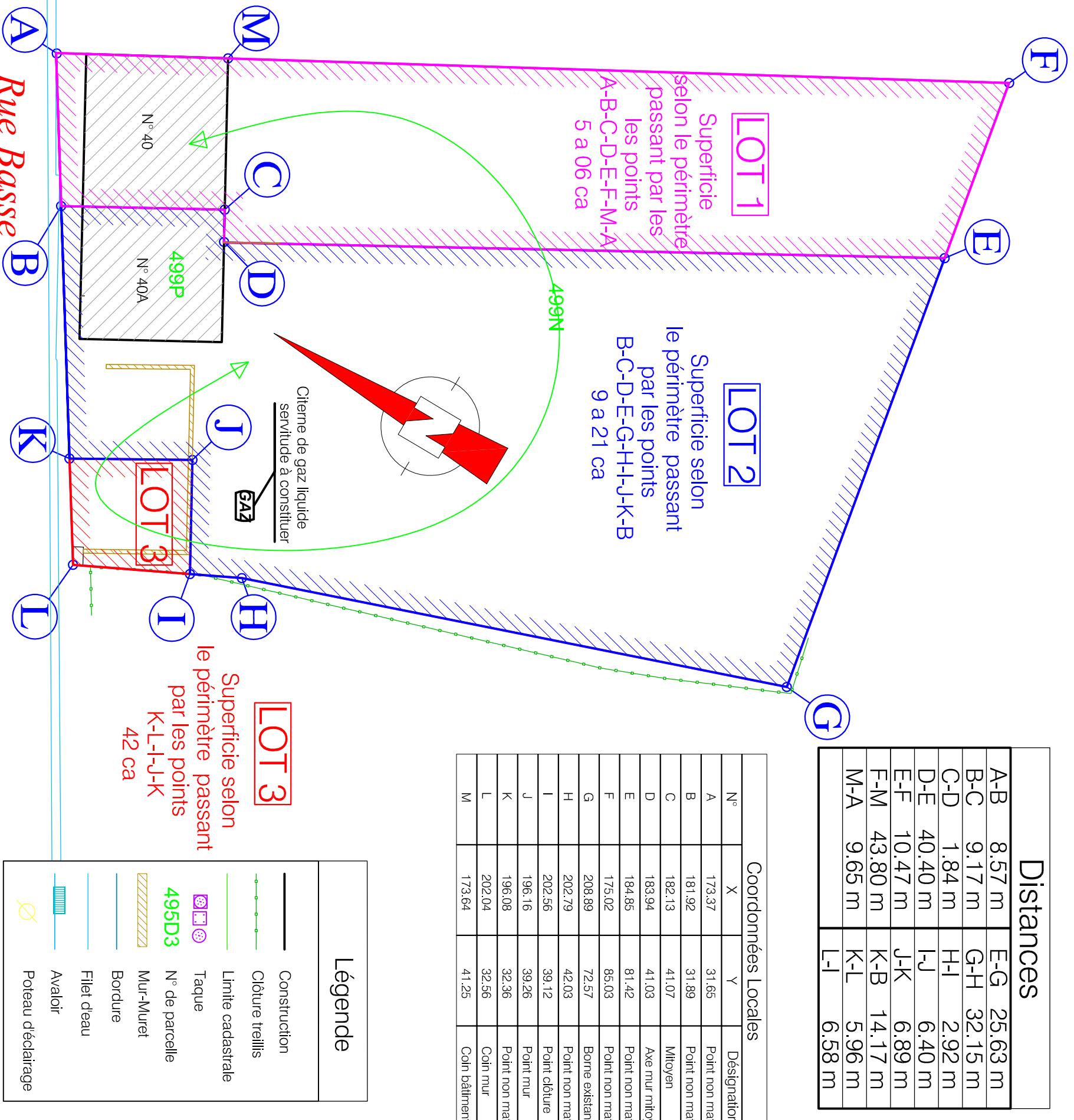


# Plan de division et de mesurage

Echelle : 1:250



## Commune de Asesse

2ème division Crupet Section C

Parcelles n° 499N et 499P

Dressé le 8 janvier 2026

s.p.r.l. MERVEILLE - TERWAGNE

Bureau de Géomètres-Experts Immobiliers

Chaussée de Liège, 538 à 5100 Jambes

TEL. 081/22.19.09 FAX. 081/23.06.18

Courriel : merveille@skynet.be

Dossier n° 17-695

Mission :

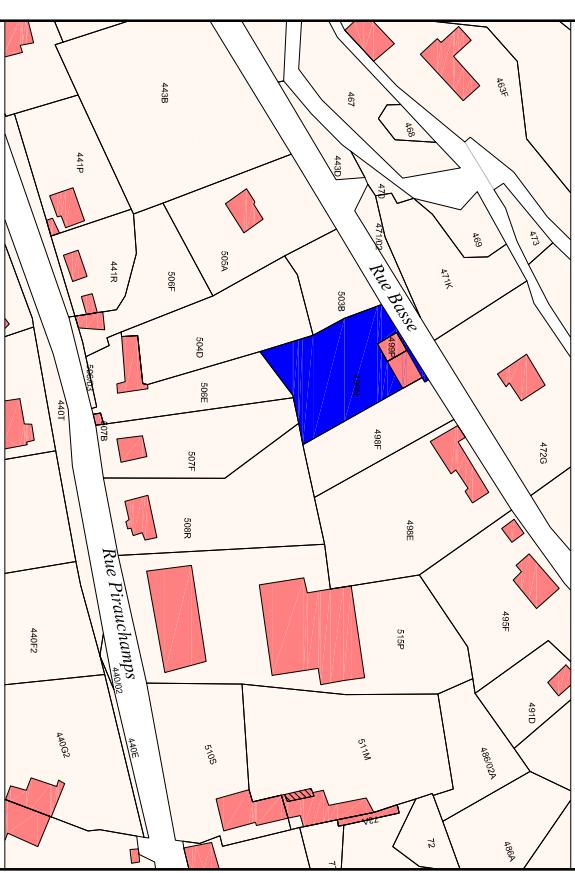
La mission consiste à effectuer un plan de division.

Limites juridiques :

Les limites s'établissent suivant:

Seules les droites passant par les points B-C-D-E et I-J-K constituent la seule limite juridique déterminée par le présent plan ci-contre.  
Les limites autres que celles décrites ci-dessus ont été déterminées par les éléments terrain, elles pourront faire l'objet d'un bornage ultérieurement.

*O.Terwagne (GEO 04-0647)  
Géomètre-Expert assermenté  
au Tribunal de 1ère Instance de Dinant*



(A) Rue Basse (B)

(C) Rue Basse (D)

(E) Rue Basse (F)

(G) Rue Basse (H)

(I) Rue Basse (J)

(K) Rue Basse (L)

Echelle : 1:2500